

**Compte-rendu de l'assemblée générale du conseil de quartier
« Carnot gare / La Clochette » - renouvellement du tiers sortant
du vendredi 2 décembre 2022 - 19h00/21h00 – MDA Gounod**

Etaient présents :

- Elus : M. le Maire, Mme AHANTAT, Mme STIERNON, M. CARUYER
- Membres du conseil de quartier : M. Jimmy BIA, Mme Claire CADART, Mme Corinne CARTON, Mme Marie-Anne DUFRENOY, M. Francis FREMAUX, Mme Anaëlle GOTHIERE, M. Daniel SELIER, M. Moustapha VOISIN, M. Djamel CHERIF, Mme Sophie WILLIOT
- Candidats au conseil de quartier : M. Hassan ADERDOUR, M. Philippe BLONDEL, M. Pierre BOLLART, Mme Maryline CANIVET, M. Francis FREMAUX, M. Antoine JOUVENEAU, Mme Christine MAURY, M. Maxence MULLANU, Mme Michèle POURADE, Mme Sandie RAKOTONIRINA, M. Rémi ROCQUET.
- Service démocratie participative : Mme CAPELLE

Etaient excusés :

- M. MAZY, adjoint au Maire en charge de la démocratie participative et de la cohésion sociale.
- Membres du conseil de quartier : M. Christian LEGAREZ, M. Alexy DUVAUT-ROBINE
- Candidat au conseil de quartier : Mme Elisabeth DUCATILLON

Etaient absents :

- M. DECUPPER-LAUD, conseiller municipal
- Membres du conseil de quartier : Mme Patricia BOULAN, M. Yannick MEURICHE

Mme Khadija AHANTAT souhaite la bienvenue à chacun et chacune. Elle remercie notamment M. le Maire de sa présence ainsi que ses collègues du conseil municipal. Mme AHANTAT rappelle que les conseils de quartier ont été mis en place dès 2014 sur la ville de Douai. Depuis 2020, les conseils de quartier de « Carnot gare » et de « La Clochette » ont fusionné en un seul « Carnot-gare/La Clochette ». Tout comme les autres conseils de quartier, il fonctionne avec 3 collèges : habitants, associations et acteurs économiques. Une charte de fonctionnement régit l'ensemble des 8 conseils de quartier.

Mme AHANTAT précise que l'assemblée générale se déroulera en 2 temps : le renouvellement du tiers sortant et un temps d'échanges entre les personnes présentes et les élu.e.s.

Avant de passer au premier point, Mme AHANTAT remercie les membres actuels du conseil de quartier pour leur investissement, leur positivité. Elle cite notamment : le porte à porte réalisé dans le secteur de la Clochette pour sensibiliser les habitants à postuler au conseil de quartier, la déambulation sur l'implantation des poubelles dans le secteur de la place Carnot, la participation active à la présentation du PLU (plan local d'urbanisme), la participation à des moments forts telle que la journée inter quartier, la formation à la santé mentale, la réception des nouveaux inscrits sur les listes électorales, les animations comme le cirque, et surtout la mise en place d'une braderie dans

le secteur de la Clochette... La fusion des 2 secteurs « Carnot » et « la Clochette » reste néanmoins un point de vigilance. L'arrivée de la future passerelle devrait faciliter le contact entre les 2 secteurs.

I – RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DU CONSEIL DE QUARTIER

Mme CAPELLE signale que le conseil de quartier « Carnot gare/La Clochette », peut compter au maximum 17 membres (3 acteurs économiques, 3 associations, 9 habitants (3 par bureau), 2 personnes à désigner par M. le Maire.

12 candidatures ont été enregistrées (1 acteur économique, 1 association, 10 habitants : 2 pour le secteur 2 ; 2 pour le secteur 12 et 6 pour le secteur 22) pour 7 postes à renouveler (2 acteurs économiques, 2 associations, 2 habitants dont 1 dans le secteur 12 et 1 dans le secteur 22, 1 personne à désigner).

- 1^{er} tirage :
 - Acteurs économiques : 1 seule candidature → report de 1 poste sur le collège habitant
 - Primeur JUM'O, représenté par M. Hassan ADERDOUR
 - Associations : 1 candidature → report de 21 poste sur le collège habitant
 - Locataires du centre-ville Norévie, représenté par M. Antoine JOUVENEAU
 - Collège habitants :
 - Secteur G. Sand (bureau n°2) : M. Rémy ROCQUET
 - Secteur salle d'Anchin (bureau n°22) : M. Pierre BOLLART

- 2^{ème} tirage : liste d'attente – Cette liste d'attente permettra de venir compléter le conseil de quartier en cas de démission et/ou de radiation. Le remplacement d'un membre se fait par ordre du tirage au sort, par secteur. Les membres tirés au sort mais non présents et non excusés le jour de l'assemblée générale ne sont pas retenus.
 - Secteur 2 – G. Sand :
 1. Mme Michèle POURADE
 - Secteur 12 – Gounod :
 1. Mme Maryline CANIVET
 - Secteur 22 – Salles d'Anchin :
 1. Mme Christine MAURY
 2. M. Philippe BLONDEL
 3. M. Francis FREMAUX
 4. M. Maxence MULLANU

- 3^{ème} tirage : report des 2 postes (collège acteurs économiques et collège associations) sur l'ensemble des candidatures restant dans le collège habitants (tous secteurs confondus) :
 1. Mme Christine MAURY
 2. M. Francis FREMAUX

Conformément à la charte, M. le Maire pourra désigner une personne qui viendra rejoindre le conseil de quartier de « Carnot gare/La Clochette ».

Dans l'attente de cette nomination, la nouvelle composition du conseil de quartier « Carnot gare/La Clochette » est la suivante :

- Acteurs économiques : Le pré d'Anchin : Mme Sophie WILLIOT ; Primeur JUM'O : M. Hassan ADERDOUR.
- Associations : Le Gap/La bouée des jeunes : M. Djamel CHERIF ; locataires de centre-ville Norévie : M. Antoine JOUVENEAU

- Habitants : Mme Corinne CARTON, Mme Marie-Anne DUFRENOY, M. Alexy DUVAUT-ROBINE, M. Jimmy BIA, M. Rémy ROCQUET, M. Moustapha VOISIN, M. Pierre BOLLART, Mme Claire CADART, M. Francis FREMAUX, Mme Anaëlle GOTHIERE, Mme Christine MAURY.
- Habitants désignés : M. Daniel SELLIER

M. le Maire et Mme AHANTAT félicitent les membres du conseil de quartier.

M. le Maire propose de passer à la seconde partie de l'assemblée générale à savoir le temps d'échanges.

II – ECHANGES ENTRE HABITANTS ET ELUS

En préambule de ce temps d'échanges, M. le Maire aborde deux points d'actualité :

1) Les économies d'énergie :

Toutes les communes doivent faire face au même problème : faire des économies afin de pouvoir pallier l'augmentation des dépenses d'électricité et de chauffage. Les économies à faire ont été estimées, pour Douai, à 6 millions d'euros. De nombreuses économies ont été faites mais il faut encore en faire. Parmi les économies :

- Réduction de l'éclairage public la nuit selon le système en place :
 - o Pour les lampadaires à leds, on peut baisser la puissance
 - o Pour les lampadaires reliés à des horloges : l'extinction se fera de 23h15 à 5h30, c'est-à-dire après le dernier passage des éboueurs et avant le passage des premiers bus
 - o Pour les lampadaires non reliés à des horloges, il n'y aura pas d'extinction.
- Fermeture des salles de sports pendant les vacances

Un habitant souhaite savoir comment la ville envisage de lutter contre les incivilités et le sentiment d'insécurité le soir quand la rue sera dans le noir. M. le Maire répond que l'éclairage ne sera effectivement coupé dans certains secteurs qu'entre 23h15 et 5h30. Mme STIERNON informe qu'un travail est actuellement mené avec le CORIF (conseil recherche ingénierie formation pour l'égalité entre femmes et hommes). Cette association va organiser avec des associations douaisiennes des marches exploratoires pour évaluer ce sentiment d'insécurité et voir comment on peut y remédier.

M. le Maire rappelle qu'un travail conséquent est mené depuis plusieurs années sur l'isolation des bâtiments communaux (les écoles notamment) ce qui engendre des économies d'énergie.

Un travail va également être mené avec les commerces et les entreprises pour, par exemple, stopper l'éclairage des enseignes lumineuses.

Le service de la voirie travaille également sur l'éclairage des passages piétons avec un système de détecteur qui s'allume à l'arrivée du piéton et baisse en intensité après le passage.

2) Le Plan Local d'Urbanisme :

M. le Maire précise que l'enquête publique est ouverte depuis le 16 novembre et qu'elle le sera jusqu'au 14 décembre.

Mme STIERNON insiste sur le fait que toutes les remarques doivent être notifiées par écrit auprès du commissaire enquêteur afin qu'elles puissent être réellement prises en compte.

	Questions de l'assemblée	Réponses des élu(e)s
1	Dans les pistes d'économie : - la taxe foncière est-elle évoquée ? - les subventions aux associations seront-elles impactées ?	La taxe foncière reste un levier qui interviendrait en fin de liste. Les subventions aux associations vont certainement être revues à la baisse (entre 5 et 10 %), ceci reste une règle générale, l'examen se fera au cas par cas.
2	Situation du commerce à Douai, notamment en centre-ville	Quand la ville achète un local et demande un loyer raisonnable, on trouve un locataire. En revanche quand le bâtiment n'est pas aux normes et que le loyer est élevé, il devient plus complexe de trouver un locataire. Actuellement, il n'y a pratiquement plus de vacances rue de la Mairie. Le problème du magasin Camaïeu est autre puisqu'il s'agit d'une fermeture au niveau national. Concernant la galerie du passage Gayant, un travail est mené pour avoir des commerces accessibles de la rue et non uniquement de l'intérieur de la galerie. Concernant la fermeture prochaine de Devred, Mme STIERNON informe que le gérant pensait que la ville pouvait encadrer le loyer, or, ce n'est pas de la compétence de la collectivité. Pour le local PIMKIE par exemple, les loyers demandés par le propriétaire pour la cellule commerciale était très élevés et les étages étaient laissés sans entretien avec parfois jusqu'à 30 cm de fiente de pigeons sur le sol du dernier niveau. Un travail est fait en parallèle pour que les centres villes soient aussi des lieux d'échange, où on se cultive (exemple de la bibliothèque éphémère cet été, de l'occupation des vitrines par des œuvres d'art,...). M. le Maire évoque également les boutiques à l'essai mais, là aussi, il faut que le loyer soit très raisonnable. La ville travaille sur le rachat de bâtiments pour (re)mettre des habitants à l'étage et des commerces en rez-de-chaussée.
3	Où en est-on avec le permis de louer ?	La ville travaille avec Douaisis Agglo sur ce dossier.
4	Rue de Lille – Avenir des anciens logements de Maisons et Cités ?	Le bailleur Maisons et Cités va abattre ces logements et en reconstruire.
5	Quel est le plan de protection des maisons à La Clochette ?	Maisons et Cités possède beaucoup de maisons qui sont en mauvaise situation thermique. Il n'y a pas d'opération massive prévue à la Clochette comme cela peut se faire dans d'autres quartiers. Il y a environ 10 à 15 maisons vides dans le secteur de la Clochette. Le traitement des logements se fait de façon diffuse.

6	Terrasse St Pierre – non distribution du magazine Douai Notre Ville	En cas de non distribution, il convient d’alerter la direction de la communication. Un prestataire est payé pour assurer cette distribution.
7	Il n’est pas facile d’obtenir une place en ALSH : l’inscription ne se faisant que sur RdV. L’exemple d’une inscription en élémentaire est cité : en 4 jours, il n’y avait plus de place.	Le nombre de places a été augmenté. Pour avoir plus de places, il faudrait avoir l’agrément de la CAF. Les ACM de la ville sont de qualité, avec des agents titulaires, ce qui donne un sentiment de sécurité pour les parents. L’information sera relayée à la direction de l’éducation, de l’enfance et de la jeunesse.
8	Incivilités – Véhicules bruyants avec des pots trafiqués jusque 23h. Des caméras peuvent-elles être envisagées ? elles permettraient de retrouver les auteurs de trouble.	La police municipale effectue des patrouilles jusque 20h30. La ville pose environ 10 équipements sécuritaires (ralentisseurs) par an. Il ne faut pas hésiter à donner des informations précises sur les auteurs de trouble. Ces informations seront transmises de façon anonyme à la police nationale. La police municipale n’a pas les mêmes pouvoirs que la police nationale, notamment sur les contrôles d’identité.

Avant de clore la réunion à 21h00 et de remercier toutes les personnes présentes, M. le Maire et Mme AHANTAT invitent les membres du conseil de quartier à poser pour la photo.